RCS : MAMOUDZOU
Code greffe : 9761

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MAMOUDZOU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00022
Numéro SIREN : 827 703 331
Nom ou dénomination : ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000014

28391

Dénomination : ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
Adresse : chemin de la Scam IRONI BE 97660 Dembeni - FRANCE-

n° de gestion : 2017B00022
n° d'identification : 827 703 331

n° de dépôt : P2021/000014
Date du dépôt : 26/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président

28391

EXTRAIT DES MINUTES

2021OP00022

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE MAMOUDZOU

ORDONNANCE

Nous, Virginie BENECH, Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de Mamoudzou,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE SAS chemin DE LA SCAM IRONI BE 97660 DEMBENI RCS Mamoudzou 827 703 331

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2021 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE SAS chemin DE LA SCAM IRONI BE 97660 DEMBENI RCS Mamoudzou 827 703 331 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Mamoudzou, le 16/07/2021

Le commis-greffier,

Marie MOEVA

La Présidente du Tribunal Mixte de Commerce
Virginie BENECH

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 28.27 € TTC (22.37 € HT – 0 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original

EXTRAIT DES MINUTES

DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
2 2 JUIN 2021
2021 OP 00022

Société ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
SAS au capital de 80.000 euros
Chemin de la SCAM – Ironi Be - 97660 DEMBENI
827.703.331 RCS MAMOUDZOU

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Je soussigné :

Monsieur Guillaume RUBIN,
Demeurant au 9, Rue des épices – Tsoundzou II – Résidence des Muscadiers - 97600 MAMOUDZOU,

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société « **ABATTOIR DE VOLAILLES – MAYOTTE** », Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 80.000 euros, ayant son siège social à Chemin de la SCAM – Ironi Be - 97660 DEMBENI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU sous le numéro 827 703 331,

A l'honneur de vous exposer :

- que ladite Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le **31 décembre 2020**,
- qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le **30 juin 2021**,
- qu'en raison des perturbations engendrées par la crise sanitaire COVID-19, les comptes définitifs de l'exercice n'ont pu être arrêtés et certifiés par le Commissaire aux comptes de la société dans un délai suffisant pour permettre la tenue de l'assemblée dans les délais légaux,

Qu'en conséquence :

Le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois (3) mois** lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés.

Fait à DEMBENI,

Le 22 juin 2021,

Monsieur Guillaume RUBIN

SAS A.V.M
BP 81 Kaweni
97600 MAMOUDZOU
Tél : 0269 61 08 58 / Fax : 0269 61 02 34
Siret : 827 703 331 00013